

## L'environnement d'un grand chantier

→ réservoirs. Que deviendront le Corégone, le Caribou et le Castor dont les Indiens tirent la plus grande partie de leur subsistance? Enfin, les neuf barrages et les quelque cent soixante digues qui serviront à contenir les eaux dans cette région au relief peu élevé obligent à ouvrir d'immenses carrières et à raser des collines pour fournir les cent quarante-cinq millions de mètres cubes de remblai qui seront nécessaires.

Les dégâts que la main de l'homme peut causer à l'environnement en pays arctique ou subarctique, si l'on n'y prend pas garde, sont même plus graves que ceux qui peuvent être infligés à l'environnement d'une région tempérée. A la baie James, la croissance des plantes et des animaux est lente, la fécondité faible, la maturité tardive, les cycles de reproduction très espacés. Un épicéa centenaire n'a souvent pas plus de quinze centimètres de diamètre. En outre, la couche de terre végétale qui recouvre le sol n'a guère qu'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Dès qu'elle est arrachée, un processus de désertification s'amorce. Tout coup de pelle, tout défoncement du sol par un bulldozer a des conséquences incalculables.

**L**orsque les travaux commencèrent, en 1971, on ne connaissait pas grand-chose de la région et la Société d'énergie de la baie James octroyait des contrats sans formuler d'exigences particulières en matière d'écologie (2). Aussi y eut-il des dégâts.

Les premières erreurs ont été faites avec la construction de la route qui mène au territoire à aménager. Partant de Matagami pour rejoindre la Grande Rivière à Fort-George et à LG2, la centrale la plus importante du complexe et la première devant entrer en service, la route, longue de sept cent vingt kilomètres, a été conçue en fonction de la circulation des engins lourds. Pour chaque pont enjambant une des grandes rivières



de la région, il a fallu élever à cinq cents tonnes la capacité portante en prévision du passage des sections de turbines et de vannes. Faute d'une connaissance suffisante de la région, le poisson a subi des pertes considérables en raison de la construction d'un pont qui traverse un bras du lac Yasinski, considéré comme l'une des grandes frayères à doré au monde. On a déboisé inutilement en ne coordonnant pas les tracés des routes temporaires et celui de la route permanente. Souvent aussi on a longé de trop près le bord des lacs et on s'est servi de bonne terre, si rare, mélangée à des souches d'arbres et à des débris pour refaire les abords des routes.

Pour les travaux de construction des digues et des barrages, il a fallu ouvrir des carrières de sable et de gravier. Dans le choix du site, on ne s'est en général soucié, pour des raisons d'économie évidentes, que de la distance au chantier. Le résultat a été une « destruction chaotique » de la végétation, comme le notait en 1976 un comité du Conseil consultatif de l'environnement, organisme rattaché au ministère québécois de l'environnement, qui enquêtait à la suite d'une requête présentée par le Comité pour la défense de la baie James.

La situation s'est, avec quelque retard, heureusement redressée. Les deux services Environnement, celui de la Société de développement et celui de la Société d'énergie, se sont mis à l'œuvre, accumulant les rensei-

gnements sur tous les aspects de l'environnement. Les services spécialisés, au niveau des ministères fédéraux et provinciaux, ont également apporté leur concours, de sorte que la région est maintenant une des zones du sous-continent nord-américain les mieux connues sur le plan biophysique. Un investissement de l'ordre de 350 millions de dollars (environ 1,4 milliard de francs français) a été consenti pour les études écologiques et pour les travaux d'aménagement pendant une période de dix ans, jusqu'en 1981, date à laquelle le complexe devrait entrer en service.

**D**e l'avis de plusieurs écologistes responsables de la protection de l'environnement au gouvernement québécois, un « virage » très serré dans le sens de la protection du milieu a été pris il y a maintenant deux ans. Les normes de la Société d'énergie ont été renforcées et on exige qu'elles soient appliquées... Chaque chantier a son responsable de l'environnement qui a son mot à dire, aussi bien sur les décisions à prendre que sur la qualité des travaux réalisés. Sans doute est-il trop tard pour revoir les grands choix, les sites des barrages, des centrales, des aéroports ou des campements qui abritent seize mille travailleurs œuvrant jour et nuit. Il n'en reste pas moins à prendre des décisions qui ne sont pas sans importance. Doit-on, par exemple, détourner les eaux de la Caniapiscou par la rivière Laforge ou plus au sud? On ne se prononce plus aujourd'hui seulement en considéra-

2. La Société d'énergie de la baie James est une filiale de la Société de développement de la baie James créée par le gouvernement du Québec et dans laquelle l'Hydro-Québec détient la majorité des actions.